



**Demande d'autorisation temporaire  
d'occupation privative du domaine public  
pour des travaux  
(véhicules de chantier, installation de matériels  
ou d'engins ou dépôt de matériaux)  
œ sans emprise dans le sol -**

**Notice explicative**

Particulier ou professionnel à l'occasion de travaux sur un immeuble, vous avez besoin d'installer un échafaudage, une grue, une clôture de protection de la voie publique, une palissade de chantier sans emprise dans le sol et/ ou déposer des matériaux ou encore stationner un véhicule de chantier, disposer d'un espace public devant l'immeuble concerné pendant la durée des travaux.

Pour cela, vous devez demander une autorisation temporaire d'occupation du domaine public pour des travaux auprès du service Gestion du domaine public de la Ville d'Albi. Après instruction de votre demande, il pourra vous être délivré un arrêté vous autorisant temporairement le stationnement, en tenant compte des impératifs de circulation.

**Démarche à suivre**

Vous vérifierez que le ou les véhicules de chantier, le matériel, l'engin ou les matériaux peuvent effectivement stationner sur les places situées à proximité du lieu des travaux (places suffisamment longues et non encombrées par du mobilier urbain ou des arbres).

Si vous n'avez pas de stationnement à proximité ou que sa longueur est insuffisante, le service de gestion du domaine public étudiera une solution.

Si possible, veuillez tenir compte éventuellement des règles du stationnement alterné par quinzaine pour programmer vos dépôts sur la chaussée lorsque le stationnement est de votre côté.

En cas d'impossibilité, il se peut en fonction de la configuration des lieux et des impératifs de sécurité, que l'autorisation de stationnement soit refusée pour la date demandée.

Un droit d'occupation du domaine public vous sera demandé pour chaque espace public que vous occuperez.

Celui-ci pourra faire l'objet d'un contrôle par les services de la Police Municipale.





**DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**POUR TRAVAUX**  
**(FORMULAIRE)**

Le service Gestion du domaine public de la Ville d'Albi s'efforcera de se prononcer sur votre demande à compter de la réception du formulaire dûment rempli, **dans un délai compris entre 48 heures et 12 jours** (en fonction de l'importance et de l'incidence de l'occupation). En effet, l'instruction de votre demande peut nécessiter un délai relativement long si elle devait être à l'origine d'une modification temporaire de l'organisation des stationnements ou de la circulation.

**Demandeur : Prénom et nom** (si le demandeur est un particulier)

**Nom de la société ou de l'entreprise** (si le demandeur est une personne morale)

**Adresse d'envoi de l'autorisation**

(celle à laquelle sera envoyée l'autorisation et où sera adressée la redevance à payer)

Adresse (préciser le n° et le nom de la rue, de l'avenue, du boulevard,...) :

Code Postal

Ville

Téléphone fixe

Portable

Fax

Courrier électronique

Demande l'autorisation temporaire d'occuper le domaine public pour :

(cochez la case correspondante)

- l'installation / le dépôt
- d'un échafaudage
- d'une grue
- d'une clôture de protection posée sur la voie publique
- d'une palissade de chantier sans emprise dans le sol
- de matériaux
- d'une benne
- autre, précisez \_\_\_\_\_

A titre d'information : la pose de bennes devra s'effectuer du côté du stationnement autorisé suivant l'arrêté municipal délivré. Le revêtement des trottoirs et chaussées devra être protégé.

- et/ou le stationnement de véhicules de chantier :
  - nombre de véhicules .....
  - immatriculation(s) .....

à l'adresse suivante (préciser le n° et le nom de la rue, de l'avenue, du boulevard,...) :

--

**Période demandée**

Du	/	/	Matin <input type="radio"/>	Après-midi <input type="radio"/>
Au	/	/	Matin <input type="radio"/>	Après-midi <input type="radio"/>

**La surface occupée sera de :**

Longueur	mètre(s)
Largeur	mètre(s)
Surface totale	m <sup>2</sup> (s)

Je m'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des véhicules et des piétons de jour comme de nuit ainsi qu'à ne pas entraver l'écoulement des eaux de ruissellement sur la voie publique.

Je reconnais avoir été informé que cette occupation privative du domaine public est soumise au paiement d'une redevance conformément au tarif de la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2006, tarifs qui figurent *dans la notice d'information*. [Pour ce faire, je devrais aviser le service gestion du domaine public de la date exacte de début et de fin de cette occupation].

Fait à ....., le.....

**Document à retourner au service gestion du domaine public, rue de l'Hôtel de Ville  
81 023 Albi cedex 9 fax 05 63 49 10 23.**

*Nous vous garantissons la confidentialité des informations que vous nous communiquez et ne ferons usage des renseignements que dans le cadre du traitement de votre demande. Conformément à l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés publiques, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant .*